StratMined
ADVISORY
Strategic Mining Intelligence for Africa

PREMIÈRE ÉDITION · OCTOBRE 2026

Indice africain de souveraineté minière 2026

Mesurer la souveraineté minière effective dans 22 pays africains

22	5	20	440
PAYS	PILIERS	SOUS-INDICATEURS	SCORES

DONNÉES AU 30 OCTOBRE 2026 · STRATMINED.COM

En 2026, les gouvernements africains ont inscrit dans la loi interdictions d'exporter, participations publiques obligatoires et contrats renégociés à un rythme inédit depuis dix ans. La capacité à appliquer ces règles n'a pas suivi. La capacité institutionnelle atteint en moyenne 10,1 sur 20 dans les 22 pays. Les instruments de la souveraineté se diffusent plus vite que la capacité à s'en servir.

STRATMINED ADVISORY, INDICE AFRICAIN DE SOUVERAINETÉ MINIÈRE 2026

INTRODUCTION

À propos de ce rapport

SOUVERAINETÉ PROCLAMÉE, SOUVERAINETÉ EFFECTIVE

Depuis 2023, un nombre croissant de pays producteurs africains cherchent à reprendre la main sur leurs minerais. La RDC a interdit l'exportation des concentrés de cuivre et de cobalt et plafonné ses expéditions de cobalt par des quotas. Le Zimbabwe a interdit toute exportation de minerais bruts. Le Mozambique, le Burkina Faso et le Mali ont inscrit des participations publiques obligatoires dans leurs nouveaux codes miniers. La Guinée, le Niger et le Mali ont retiré des actifs ou des permis à des opérateurs étrangers. Le Ghana a mis fin au renouvellement automatique des conventions de stabilité minière, et la Côte d'Ivoire a relevé ses redevances sur l'or en écartant ses clauses de stabilité. Prises ensemble, ces mesures dessinent un continent qui reprend le contrôle de ses richesses minérales.

Mais une annonce n'est pas une capacité. Une interdiction d'exporter ne fonctionne que si le pays sait transformer ce qu'il n'exporte plus et contrôler ce qui franchit ses frontières. Une participation publique ne rapporte que si l'entreprise d'État sait la gérer et si les dividendes sont effectivement perçus. Un contrat renégocié ne tient que si les institutions et les tribunaux peuvent le faire respecter. Ce rapport pose une question simple : derrière les politiques annoncées, quels États contrôlent réellement leurs minerais et captent la valeur qu'ils produisent ?

L'Indice africain de souveraineté minière y répond en appliquant une même grille à 22 pays. Il mesure la souveraineté effective, c'est-à-dire ce qu'un État est capable de faire et non ce qu'il proclame, à travers cinq piliers : à qui appartiennent les actifs (propriété de l'État), quelle part de la valeur est ajoutée sur place (valorisation), quelle part de la rente minière l'État perçoit (captation des recettes), s'il sait appliquer ses propres règles (capacité institutionnelle) et avec quelle liberté il choisit ses partenaires, ses prix et ses politiques (autonomie stratégique). Chaque pilier repose sur quatre sous-indicateurs notés de 0 à 5 selon des grilles écrites, pour un total sur 100.

Les scores s'appuient sur des preuves et non sur des déclarations : codes miniers et décrets, rapports ITIE, publications des entreprises, statistiques officielles de commerce et de production, et événements documentés jusqu'au 30 octobre 2026. Une mesure n'est prise en compte qu'une fois en vigueur et appliquée ; les projets de loi, objectifs et annonces sont suivis à part (annexe 2) jusqu'à leur entrée en vigueur. Avant publication, les 440 scores ont été revérifiés au regard de leurs grilles et des données les plus récentes.

L'Indice s'adresse aux gouvernements africains qui préparent leurs prochaines décisions, aux investisseurs et dirigeants miniers qui évaluent le risque d'exécution, et aux institutions de financement du développement qui cherchent où leur appui sera le plus utile. Ce n'est pas une notation d'investissement : un score élevé signifie qu'un État maîtrise son secteur minier, non qu'un projet y sera rentable. Un Score d'attractivité pour l'investissement, publié en parallèle, présente le point de vue de l'investisseur sur les mêmes 22 pays.

Comment lire ce rapport

La section 1 résume les conclusions et la section 2 expose la méthode. La section 3 présente le classement et la carte de la souveraineté. Les sections 4 à 6 tirent les enseignements transversaux, dressent le profil de quatre pays et expliquent ce qui distingue les catégories. La section 7 formule des recommandations.

Les annexes recensent les évolutions de 2026 prises en compte dans les scores, celles qui restent sous surveillance, et les sources. Un lexique des termes et sigles clôt le rapport.

SECTION 01

Synthèse

Les gouvernements africains ne débattent plus de la souveraineté minière : ils l'inscrivent dans la loi. Pour la seule année 2026, la RDC a gravé dans la loi l'interdiction d'exporter les concentrés de cuivre et de cobalt, le Zimbabwe a interdit l'exportation de tous les minerais bruts, le Mozambique a imposé une participation gratuite de l'État de 15 % dans chaque mine, le Ghana a mis fin au renouvellement automatique des conventions de stabilité, et le Botswana a cherché à accroître sa part dans De Beers au moment où Anglo American cherchait un acquéreur.

L'Indice africain de souveraineté minière mesure ce que valent ces instruments dans les faits. Il note 22 pays miniers africains sur cinq piliers (propriété de l'État, valorisation, captation des recettes, capacité institutionnelle et autonomie stratégique), chacun composé de quatre sous-indicateurs notés de 0 à 5, pour un total sur 100. Il mesure la souveraineté effective : ce qu'un État est capable de faire, non ce qu'il proclame. Les scores intègrent les évolutions jusqu'au 30 octobre 2026 et seront mis à jour chaque trimestre.

Principales conclusions

Aucun pays ne dépasse 66 sur 100.

Le Botswana est en tête avec 66, devant la RDC (65), le Maroc et la Zambie (63), puis l'Afrique du Sud et la Tanzanie (61) : 6 Leaders. 7 pays sont Challengers, 7 Émergents et 2 en retard ; la moyenne s'établit à 51,6. Partout sur le continent, la souveraineté minière reste un chantier.

Les instruments ont pris de l'avance sur les institutions.

La vague de 2026 a renforcé les contrôles à l'exportation et les participations publiques. Aucune des mesures examinées n'a créé les inspecteurs, les laboratoires d'analyse ou les tribunaux nécessaires pour les appliquer. La capacité institutionnelle atteint en moyenne 10,1 sur 20, et dans trois pays l'autonomie stratégique la dépasse de plus de trois points (alerte RISQUE ÉLEVÉ) : le Zimbabwe (8), la RDC (6) et le Niger (4).

La RDC est un Leader sous alerte RISQUE ÉLEVÉ.

Elle obtient la meilleure autonomie stratégique de l'Indice (15 sur 20), fondée sur les contrôles à l'exportation et son poids sur les prix plutôt que sur la diversité de ses partenaires, et elle raffine sur place l'essentiel de son cuivre ; mais sa capacité institutionnelle n'est que de 9 sur 20. Cette combinaison résume mieux que toute autre le propos de ce rapport.

La valorisation est le pilier le plus faible.

La moyenne continentale est de 8,2 sur 20. Seuls six pays dépassent 10 : le Maroc (16), l'Afrique du Sud (15), la RDC et la Zambie (13), le Sénégal (12) et le Zimbabwe (11). Les grands producteurs de diamants obtiennent moins, car l'essentiel des pierres quitte le pays à l'état brut : Botswana 10, Namibie 6, Angola 5.

Le séquençage décide du succès d'une interdiction d'exporter.

La RDC a interdit l'exportation des concentrés une fois que ses fonderies et raffineries pouvaient absorber les volumes ; le Zimbabwe a interdit les exportations brutes avant que ses usines de transformation soient construites, et les producteurs ont demandé un report dans les quatre mois.

SECTION 02

Méthodologie

Chaque pilier est noté de 0 à 20, somme de quatre sous-indicateurs notés de 0 à 5. Les scores combinent analyse juridique, données publiques, publications des entreprises et appréciation de l'analyste, au regard de grilles écrites pour les notes 5, 3 et 1. Les égalités sont départagées par la capacité institutionnelle (P4), puis par la valorisation (P2). Les scores sont revus chaque trimestre et ne changent qu'à la suite d'un événement significatif et vérifiable (loi promulguée, arrêté signé, usine en production) ; les projets de loi et les accords non contraignants sont suivis en annexe 2, mais ne sont notés qu'à leur entrée en vigueur.

PILIER	INTITULÉ	SOUS-INDICATEURS
P1	**Propriété de l'État et participations**	Participation publique ; capacité de l'entreprise minière publique ; base juridique de la participation ; bilan d'application
P2	**Valorisation et transformation**	Capacité de transformation ; règles de contenu local et leur application ; industrie aval ; part transformée des exportations
P3	**Captation des recettes**	Régime de redevances ; impôt sur les sociétés et taxes sur les surprofits ; capacité de renégociation ; gestion des recettes
P4	**Capacité institutionnelle**	Cadastre minier ; capacité d'inspection ; transparence ; capacité judiciaire pour les litiges miniers
P5	**Autonomie stratégique**	Diversification des partenaires ; influence sur les prix ; capacité de contrôle des exportations ; indépendance des politiques

Catégories et alerte de risque

Leader	Challenger	Émergent	En retard
60 et plus	50 à 59	40 à 49	moins de 40

Alerte ▲ **RISQUE ÉLEVÉ** : l'autonomie stratégique (P5) dépasse la capacité institutionnelle (P4) de plus de 3 points ; ● **VIGILANCE** : de 2 ou 3 points. Un État capable de changer les règles plus vite qu'il ne sait les appliquer s'expose à un risque d'exécution.

Revue d'octobre 2026

Avant publication, chacun des 440 scores a été revérifié au regard de sa grille et des données les plus récentes, chaque modification étant rattachée à une page citée. La revue a fixé quatre conventions, afin que des situations comparables soient notées de la même façon d'un pays à l'autre :

- **Transparence (P4_03).** Les pays hors ITIE obtiennent au plus 2, avec un crédit pour un registre des bénéficiaires effectifs et un organe de lutte contre la corruption ; les membres dont la divulgation des bénéficiaires effectifs présente des lacunes obtiennent 3 ; la note 4 exige un score de validation d'au moins 81 et un registre opérationnel.
- **Indépendance des politiques (P5_04).** L'absence de programme du FMI vaut 4 ; un programme sans conditions minières vaut 3 ; une conditionnalité touchant le secteur minier vaut 2 ou moins. La dépendance envers un nouveau protecteur unique en matière de sécurité et de mines (la Russie, au Mali, au Burkina Faso et au Niger) retire un point.
- **Base juridique de la participation publique (P1_03).** Une participation gratuite de l'État d'au moins 15 %, ou de 10 % assortie d'une montée obligatoire au capital ou d'un partage de production, vaut 4. Une participation gratuite de 10 % assortie d'une simple option d'achat vaut 3.
- **Influence sur les prix (P5_02).** Une part dominante de l'offre mondiale vaut 3 ; des décisions de production ou de quotas qui ont fait bouger les prix valent 5.

Mesurer les exportations transformées

Le sous-indicateur P2_04 mesure la part de la valeur des exportations minérales qui quitte le pays sous forme raffinée ou finie : métal raffiné de qualité marchande (cathode, or affiné, PGM raffinés), produits chimiques et engrais, ferroalliages, acier et pierres polies. Le doré, l'anode ou le blister, la matte et l'hydroxyde sont comptés comme produits intermédiaires ; les minerais, concentrés, pierres brutes et concentrés d'uranium, comme produits bruts. Les matières premières importées puis transformées dans le pays sont exclues.

NOTE	PART RAFFINÉE OU FINIE DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS MINÉRALES
5	Produits raffinés ou finis au-dessus de 40 % de la valeur des exportations minérales
4	Produits raffinés ou finis entre 25 et 40 %
3	Produits raffinés ou finis entre 10 et 25 %
2	Produits raffinés ou finis entre 5 et 10 %, ou exportations dominées par des produits de fonderie intermédiaires (doré, anode, matte, hydroxyde)
1	Produits raffinés ou finis sous 5 % ; les minerais, concentrés ou pierres brutes dominent
0	Aucune exportation de produits minéraux transformés

Limite connue. Les grilles de la valorisation ont été conçues pour les métaux. Elles ne reconnaissent pas le travail intermédiaire sur le diamant (tri, évaluation, agrégation et vente des bruts), où le Botswana a capté plus que tout autre producteur. Une grille propre aux pierres précieuses est à l'étude pour l'édition 2027.

SECTION 03

Le classement

SCORES PAR PAYS, OCTOBRE 2026

#	PAYS	P1	P2	P3	P4	P5	TOTAL	ÉCART	ALERTE	CATÉGORIE
1	Botswana	15	10	16	13	12	**66**	-1		Leader
2	RDC	14	13	14	9	15	**65**	+6	▲ RISQUE ÉLEVÉ	Leader
3	Maroc	12	16	10	12	13	**63**	+1		Leader
4	Zambie	13	13	13	12	12	**63**	0		Leader
5	Afrique du Sud	10	15	13	12	11	**61**	-1		Leader
6	Tanzanie	15	10	13	12	11	**61**	-1		Leader
7	Ghana	10	10	14	13	10	**57**	-3		Challenger
8	Namibie	12	6	11	13	12	**54**	-1		Challenger
9	Zimbabwe	12	11	11	6	14	**54**	+8	▲ RISQUE ÉLEVÉ	Challenger
10	Sénégal	9	12	11	13	8	**53**	-5		Challenger
11	Côte d'Ivoire	11	8	13	13	8	**53**	-5		Challenger
12	Burkina Faso	14	8	12	9	10	**53**	+1		Challenger
13	Angola	14	5	11	9	12	**51**	+3	• VIGILANCE	Challenger
14	Guinée	14	6	10	8	10	**48**	+2	• VIGILANCE	Émergent
15	Mozambique	9	5	12	10	9	**45**	-1		Émergent
16	Gabon	10	5	10	8	11	**44**	+3	• VIGILANCE	Émergent
17	Mali	12	5	11	8	8	**44**	0		Émergent
18	Niger	14	3	11	6	10	**44**	+4	▲ RISQUE ÉLEVÉ	Émergent
19	Cameroun	12	6	8	8	8	**42**	0		Émergent
20	Sierra Leone	8	4	10	10	8	**40**	-2		Émergent
21	Éthiopie	8	5	8	9	8	**38**	-1		En retard
22	Nigeria	5	5	7	10	10	**37**	0		En retard

Piliers sur 20 ; total sur 100. Écart : autonomie stratégique (P5) moins capacité institutionnelle (P4). Moyennes continentales : P1 11,5, P2 8,2, P3 11,3, P4 10,1, P5 10,5 ; total 51,6.

De quoi les scores sont faits

Un même total peut cacher des profils très différents. La RDC et le Botswana ne sont séparés que d'un point : le score de la RDC repose sur l'autonomie, celui du Botswana sur la captation des recettes et les institutions. Pour la plupart des pays, la valorisation (segment doré) est la couche la plus mince.

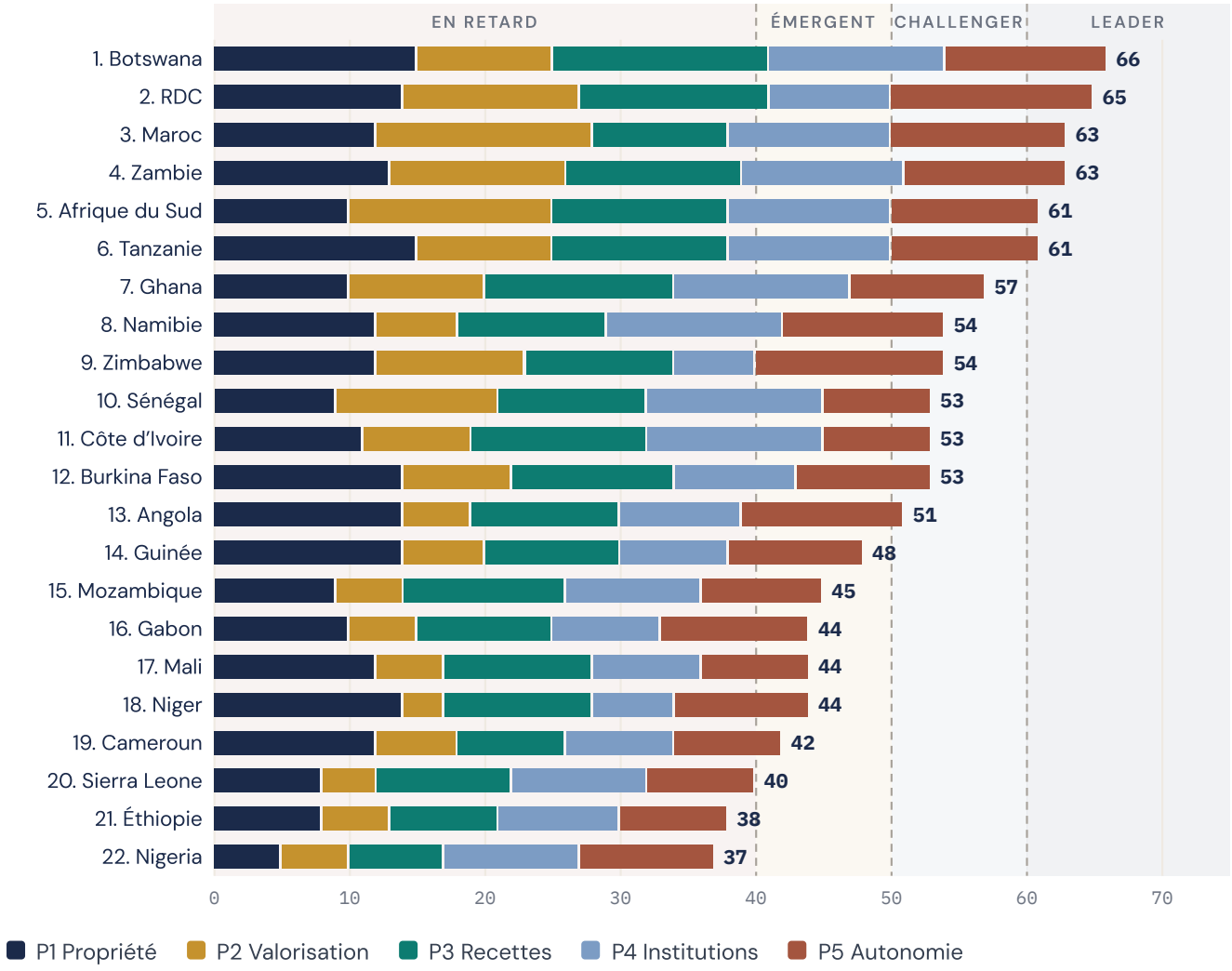


FIGURE 1. Composition par pilier du score de chaque pays, au regard des seuils des catégories.

DANS LE RAPPORT COMPLET

- Chacun des 440 scores de sous-indicateurs qui composent ces barres, avec sa justification et ses sources.
- Le Score d'attractivité pour l'investissement de chaque pays et sa position sur la matrice Souveraineté × Attractivité : quels États allient le contrôle de leurs ressources à un environnement où les investisseurs peuvent travailler.

La carte de la souveraineté

Les catégories étant définies par le score total, elles forment des bandes verticales nettes sur un graphique dont l'axe horizontal est ce total. L'axe vertical montre le profil qui se cache derrière : propriété de l'État et autonomie stratégique réunies, moins valorisation et capacité institutionnelle réunies. Les pays situés au-dessus de la ligne affirment plus qu'ils ne savent encore administrer ; ceux situés en dessous disposent de capacités en avance sur leurs ambitions. Ensemble, ces deux axes expliquent 77 % de la variation des scores par pilier entre les 22 pays.

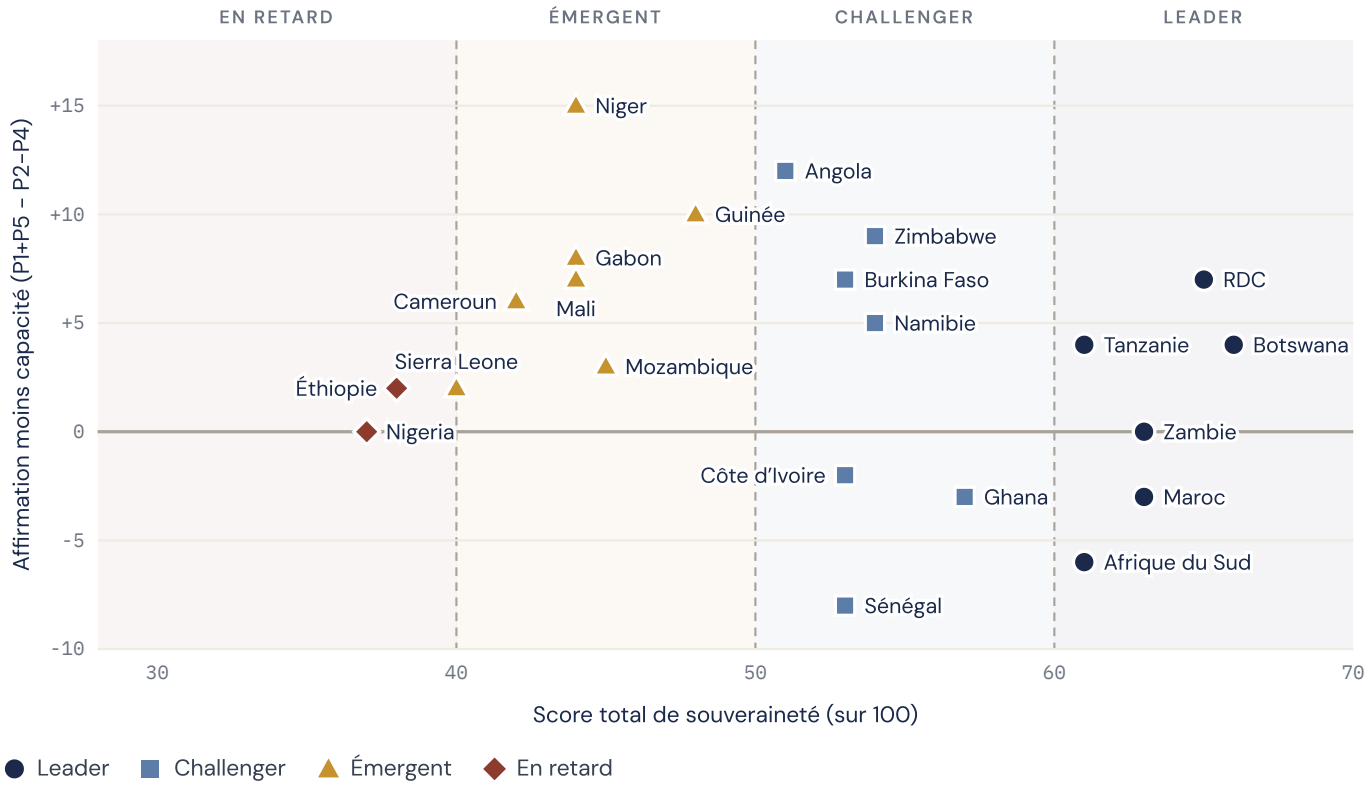


FIGURE 2. Carte de la souveraineté, octobre 2026. Formes et couleurs indiquent les catégories ; les lignes pointillées marquent leurs seuils.

Lire la carte : que signifie « affirmation moins capacité » ?

L'**affirmation** est la somme de la propriété de l'État (P1) et de l'autonomie stratégique (P5) : les instruments par lesquels un État revendique le contrôle, comme les participations, les interdictions d'exporter, les quotas et le choix des partenaires.

La **capacité** est la somme de la valorisation (P2) et de la capacité institutionnelle (P4) : les moyens de convertir le contrôle en valeur, comme les usines de transformation, un cadastre qui fonctionne, des inspecteurs, des laboratoires d'analyse et des tribunaux.

La différence place chaque pays au-dessus ou en dessous de la ligne. Au-dessus, l'État revendique plus qu'il ne sait encore administrer (Niger, Angola, Zimbabwe, RDC). En dessous, les capacités devancent les revendications (Sénégal, Afrique du Sud, Maroc, Ghana). La captation des recettes (P3) est laissée de côté, car elle relève des deux. L'alerte RISQUE ÉLEVÉ du classement repose sur un test plus étroit : autonomie stratégique moins capacité institutionnelle.

SECTION 04

Enseignements transversaux

01 Les instruments de la souveraineté se diffusent, pas la capacité à s'en servir.

La vague de 2026 s'est appuyée sur des instruments d'autonomie et de propriété : contrôles à l'exportation en RDC, au Zimbabwe et au Mozambique, interdiction d'exporter le manganèse brut au Gabon à partir de 2029, participations publiques obligatoires au Mozambique et au Burkina Faso, conditions renégociées au Ghana et au Mali. Selon notre analyse, aucune de ces mesures n'a renforcé la capacité institutionnelle, le pilier qui mesure les cadastres, les inspecteurs, la transparence et les tribunaux. Celle-ci atteint en moyenne 10,1 sur 20 et, dans trois pays, accuse plus de trois points de retard sur l'autonomie.

Le Zimbabwe présente l'écart le plus large de l'Indice : 14 en autonomie contre 6 en institutions. La RDC reproduit ce schéma au sommet du classement, deuxième au total avec 15 en autonomie contre 9 en institutions, et le Niger le répète à un niveau de score plus bas.

La figure 3 situe chaque pays selon sa capacité institutionnelle et son autonomie stratégique, catégorie par catégorie. Le risque ne se limite pas au bas du classement : on le retrouve chez les Leaders comme chez les Challengers et les Émergents, tandis que la plupart des pays en retard restent proches de la diagonale, parce qu'ils notent faiblement sur les deux axes.

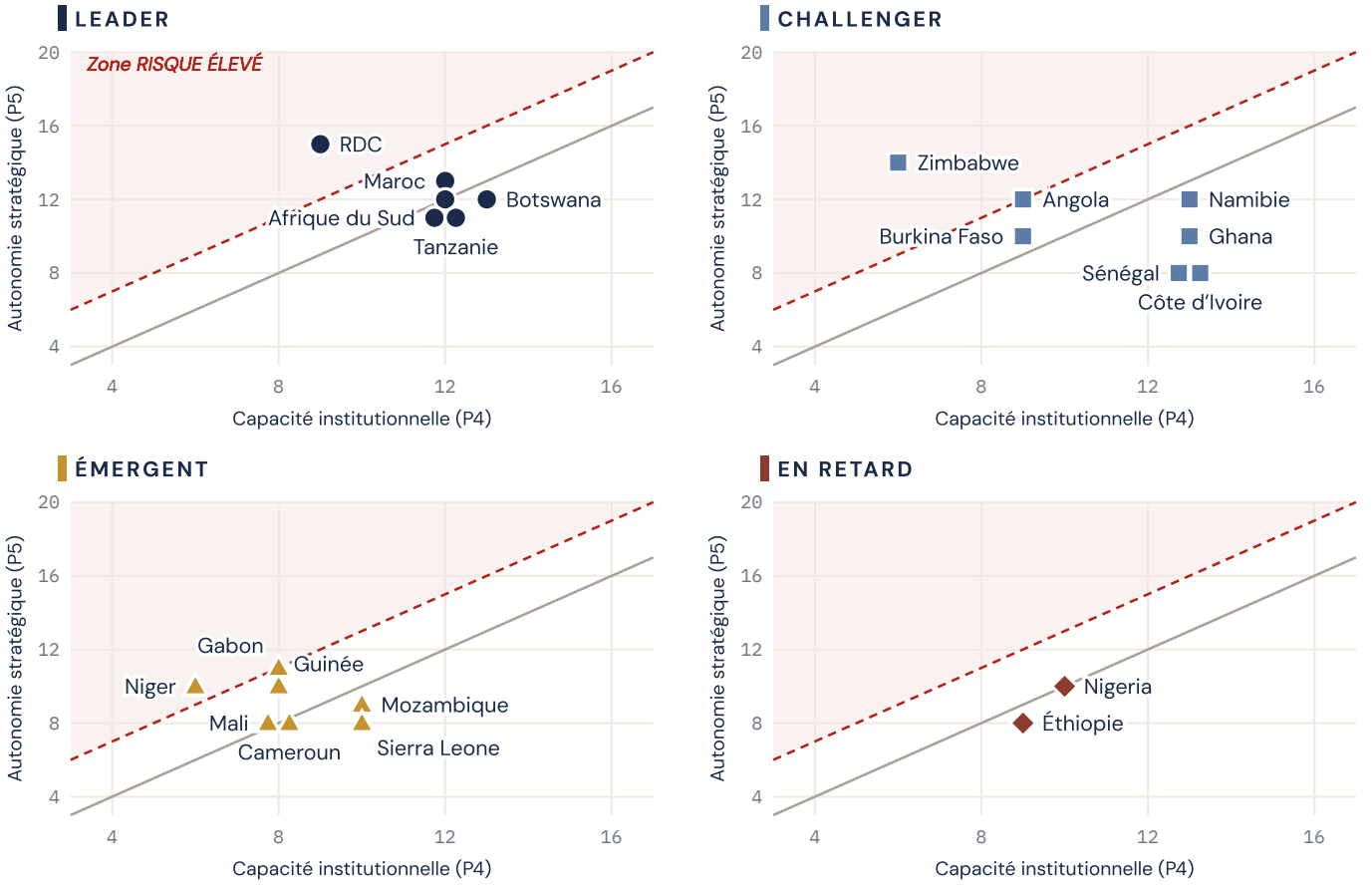


FIGURE 3. Autonomie stratégique et capacité institutionnelle au sein de chaque catégorie. La ligne continue marque l'égalité des scores ; au-dessus de la ligne pointillée, l'autonomie dépasse les institutions de plus de trois points (RISQUE ÉLEVÉ).

LE REGARD DE STRATMINED

En 2026, ce qui freine la souveraineté minière africaine n'est plus la volonté politique. C'est la capacité administrative : vérifier ce qui sort du pays, en établir la juste valeur et faire respecter les règles qui viennent d'être écrites.

Une étude à comité de lecture publiée en juillet 2026 (Nature Communications, université du Wisconsin à Madison et université de Princeton) estime qu'entre 2 000 et 5 000 tonnes d'uranium naturel ont quitté la RDC dans des cargaisons d'hydroxyde de cobalt entre 2000 et 2024, dont moins de 10 % déclarées. La RDC a depuis annoncé l'analyse des cargaisons et l'installation de détecteurs de radiations aux points de contrôle. Un régime d'exportation ne vaut que par les analyses qui le soutiennent.

02 Le séquençage sépare l'interdiction qui fonctionne de celle qui s'enlise.

La RDC et le Zimbabwe ont tous deux durci leurs interdictions d'exporter en 2026. La RDC a officialisé l'interdiction des concentrés après la mise en production d'anodes par la fonderie de Kamoa-Kakula (500 000 tonnes par an), alors que tous les autres grands producteurs expédiaient déjà de la cathode raffinée ; les concentrés ne représentaient qu'environ 2,6 % des flux d'exportation de cuivre au premier trimestre. C'est pourquoi BMI a jugé l'effet sur le marché négligeable. Le Zimbabwe, lui, a interdit toute exportation de minerais bruts en février 2026, alors que l'essentiel de ses capacités de production de sulfate de lithium était encore en construction ; dès juin, les producteurs demandaient un report de six mois.

LE REGARD DE STRATMINED

Les restrictions à l'exportation réussissent lorsque les capacités de transformation et les acheteurs de référence précèdent l'instrument, et non lorsque l'on attend de l'instrument qu'il les fasse naître. La RDC obtient 4 sur 5 en capacité de transformation ; le Zimbabwe, 3.

03 La valorisation est le pilier le plus faible.

La moyenne continentale de la valorisation est de 8,2 sur 20, la plus basse des cinq piliers. Les pays qui raffinent sur place obtiennent les meilleurs scores : Maroc 16, Afrique du Sud 15, RDC et Zambie 13. Les grands producteurs de diamants obtiennent moins, car l'essentiel des pierres quitte le pays à l'état brut : Botswana 10, Namibie 6, Angola 5. Le Maroc fait figure de référence : OCP transforme sur place la roche phosphatée en acide phosphorique et en engrais, et les engrais représentaient à eux seuls 69 % de son chiffre d'affaires en 2024.

04 La souveraineté légiférée est la nouvelle frontière, et la plus difficile à noter.

La loi minière du Mozambique (juin 2026) est cette année le texte de souveraineté le plus complet parmi les 22 pays : participation gratuite obligatoire de l'État de 15 % par l'intermédiaire d'une nouvelle compagnie minière nationale, transformation locale obligatoire, préférences de contenu local et régulateur restructuré, sans dispositions transitoires pour les opérateurs existants. Le Mozambique se classe parmi les Émergents, avec 45. Ses scores en propriété, en contenu local et en contrôle des exportations reposent sur ce que dit la loi ; aucun ne repose encore sur ce que les nouvelles institutions ont accompli.

05 Les producteurs de diamants achètent de l'influence, pas le contrôle.

Le Botswana a abordé 2026 en visant la majorité de De Beers. En octobre, il était dit proche de porter sa participation de 15 % à environ 25 % au sein du Global Diamond Consortium, qui associe la Namibie et l'Angola et laisserait le contrôle à des investisseurs privés. En février, Anglo American avait ramené la valeur comptable de De Beers à 2,3 milliards de dollars, sa troisième dépréciation en trois ans. L'Indice notera l'accord une fois signé.

SECTION 05

Profils pays

Ce rapport dresse le profil de quatre des 22 pays : les trois premiers du classement, dont l'un (la RDC) affiche l'écart de risque le plus large parmi les Leaders, et le pays dont la législation de 2026 a refondu le régime minier. Une étude pays approfondie est disponible pour chacun des 22 pays.

Botswana

66/100 · 1er rang · **Leader**

PROPRIÉTÉ	VALORISATION	RECETTES	INSTITUTIONS	AUTONOMIE
15/20	**10/20**	**16/20**	**13/20**	**12/20**

Ce que montrent les scores. Premier avec 66, le Botswana obtient la meilleure captation des recettes de l'Indice (16/20) et une capacité institutionnelle à égalité en tête (13/20), fondées sur le partenariat Debswana et sur l'accord de 2023 qui augmente sur dix ans la part de l'État dans la production brute de Debswana. Les baisses de production décidées par Debswana en 2024 et 2025 pour réguler l'offre sur un marché saturé lui valent une certaine influence sur les prix.

Facteurs de risque. La valorisation est de 10 sur 20. La capacité de transformation et les exportations transformées obtiennent chacune 3 : les pierres polies représentaient environ un huitième de la valeur des exportations minérales en 2025, les bruts dominent donc encore, et le Botswana n'a plus de fonderie de cuivre depuis la fermeture de BCL en 2016. La transparence est plafonnée à 2, le pays n'étant pas membre de l'ITIE. La participation dans De Beers en cours de négociation est passée d'un objectif de contrôle majoritaire à environ un quart du capital.

> LE REGARD DE STRATMINED
>
> Les grilles ne reconnaissent pas le travail intermédiaire sur le diamant, où le Botswana a capté plus que tout autre producteur. Son vrai levier est son influence sur la commercialisation des bruts et l'attribution aux sightholders, là où se forment les prix : c'est la clause à surveiller dans l'accord De Beers.

RDC

65/100 · 2e rang · **Leader** · ▲ **RISQUE ÉLEVÉ**

PROPRIÉTÉ	VALORISATION	RECETTES	INSTITUTIONS	AUTONOMIE
14/20	**13/20**	**14/20**	**9/20**	**15/20**

Ce que montrent les scores. Deuxième avec 65, la RDC est un Leader. Son autonomie stratégique atteint 15 sur 20, le meilleur score de l'Indice, et repose sur le contrôle plutôt que sur le choix des partenaires : quotas d'exportation de cobalt, interdiction d'exporter les concentrés inscrite dans la loi en 2026 et part dominante de l'offre mondiale de cobalt. La valorisation obtient 13, car l'essentiel du cuivre congolais est raffiné dans le pays et exporté sous forme de cathode, et la fonderie de Kamoa-Kakula est entrée en production en 2026. La captation des recettes monte à 14 au vu du rapport ITIE 2023 : la taxe sur les surprofits a rapporté 365 millions de dollars en 2022, et le contrat Sicomines a été renégocié à la hausse.

Facteurs de risque. La capacité institutionnelle est de 9 sur 20 : l'écart entre autonomie et institutions atteint donc 6 points, le plus large parmi les Leaders. La diversification des partenaires n'obtient que 2 : les entreprises chinoises contrôlaient environ 80 % de la production minière début 2025, malgré l'accord américain sur les minerais stratégiques et la prise de participation envisagée par le consortium Orion dans KCC et Mutanda, deux actifs de Glencore. L'étude sur l'uranium dans le cobalt a montré combien les flux qui franchissent la frontière sont peu vérifiés, et le cobalt sort toujours sous forme d'hydroxyde, non de métal raffiné.

LE REGARD DE STRATMINED

La RDC dispose de plus de leviers que tout autre producteur du continent. Ce qui consoliderait sa position, ce sont des institutions solides (laboratoires d'analyse, cadastre, tribunaux) et un éventail plus large de partenaires, pas une restriction à l'exportation supplémentaire.

EXTRAIT DE L'ÉTUDE APPROFONDIE RDC : LES 20 SCORES DE SOUS-INDICATEURS

P1 Propriété 14/20		P2 Valorisation 13/20		P3 Recettes 14/20		P4 Institutions 9/20		P5 Autonomie 15/20	
Participation publique	4/5	Capacité de transformation	4/5	Régime de redevances	3/5	Cadastre	2/5	Diversification des partenaires	2/5
Capacité de l'entreprise publique	3/5	Contenu local	3/5	IS et surprofits	4/5	Inspection	2/5	Influence sur les prix	5/5
Cadre juridique	4/5	Industrie aval	1/5	Renégociation	4/5	Transparence	3/5	Contrôle des exportations	5/5
Application	3/5	Exportations transformées	5/5	Gestion des recettes	3/5	Capacité judiciaire	2/5	Indépendance des politiques	3/5

Notes sur 5. L'étude approfondie expose la justification et les sources de chaque note, la cartographie des acteurs et des transactions, le calendrier réglementaire et des scénarios de risque assortis des signaux à surveiller.

Maroc

63/100 · 3e rang · **Leader**

PROPRIÉTÉ	VALORISATION	RECETTES	INSTITUTIONS	AUTONOMIE
12/20	**16/20**	**10/20**	**12/20**	**13/20**

Ce que montrent les scores. Troisième avec 63. La valorisation atteint 16 sur 20, le meilleur score de l'Indice : la roche phosphatée est transformée sur place en acide phosphorique et en engrais par le groupe public OCP, et les engrais représentaient à eux seuls 69 % de son chiffre d'affaires en 2024. OCP est l'entreprise publique de référence de l'Indice (5 sur 5 en capacité de l'entreprise publique), et une filière de matériaux pour batteries se constitue sur cette base industrielle.

Facteurs de risque. La captation des recettes est le pilier le plus faible (10/20). Le Maroc n'applique pas de redevance minière ad valorem, seulement une taxe forfaitaire à la tonne, et ne dispose pas de fonds minier ; l'État capte la rente des phosphates par les dividendes d'OCP. Le pays n'est pas membre de l'ITIE, et sa loi minière ne fixe aucune exigence de contenu local.

> LE REGARD DE STRATMINED
>
> Le modèle de référence en matière de transformation. Sa leçon tient au séquençage : la capacité industrielle est venue d'abord, si bien qu'aucune restriction à l'exportation n'a jamais été nécessaire. Sa vulnérabilité tient à la concentration : tout le modèle repose sur une seule entreprise d'exception.

Mozambique

45/100 · 15e rang · **Émergent**

PROPRIÉTÉ	VALORISATION	RECETTES	INSTITUTIONS	AUTONOMIE
9/20	**5/20**	**12/20**	**10/20**	**9/20**

Ce que montrent les scores. Quinzième avec 45, catégorie Émergent. La loi minière de juin 2026 impose une participation gratuite et non diluable de l'État de 15 % par l'intermédiaire de la nouvelle Empresa Nacional de Minas (ENM), fait de la transformation locale la règle, soumet l'exportation de produits non transformés à une autorisation ministérielle et impose des préférences de contenu local, dont le respect est confié à un nouveau régulateur, l'AREMI. Les concentrés de charbon, de sables minéralisés et de graphite dominent encore les exportations.

Facteurs de risque. Les avancées sont législatives. L'ENM et l'AREMI sont nouvelles et n'ont pas encore fait leurs preuves, la capacité institutionnelle est de 10 sur 20, l'ancienne société minière d'État, l'EMEM, a été dissoute en 2021 après de lourdes pertes, et la loi s'applique aux opérateurs existants sans période de transition. En juin, une organisation professionnelle a averti que les règles de propriété pourraient dissuader l'investissement étranger.

> LE REGARD DE STRATMINED
>
> Le Mozambique a écrit le cadre de sa souveraineté. La tenue de ses scores dépendra d'une ENM opérationnelle, d'une AREMI qui fait réellement appliquer les règles et de projets de transformation qui rendent la règle d'exportation applicable.

Barres sur 20 ; le trait bleu marine indique la moyenne continentale de chaque pilier.

SECTION 06

Lire les catégories

Les catégories classent les pays selon leur score total, mais elles ne forment pas une échelle sur chaque pilier. La figure 4 présente le profil moyen de chaque catégorie.

La catégorie Émergent n'est pas une version affaiblie de la catégorie Challenger : c'est un autre profil. En propriété de l'État, les pays émergents (11,3 sur 20) sont proches des Challengers (11,7), et en autonomie stratégique l'écart reste modeste (9,1 contre 10,6). La différence se creuse sur la valorisation (4,9 contre 8,6) et la capacité institutionnelle (8,3 contre 10,9). Les États émergents disposent déjà des instruments du contrôle ; il leur manque la base industrielle et administrative pour les rendre rentables.

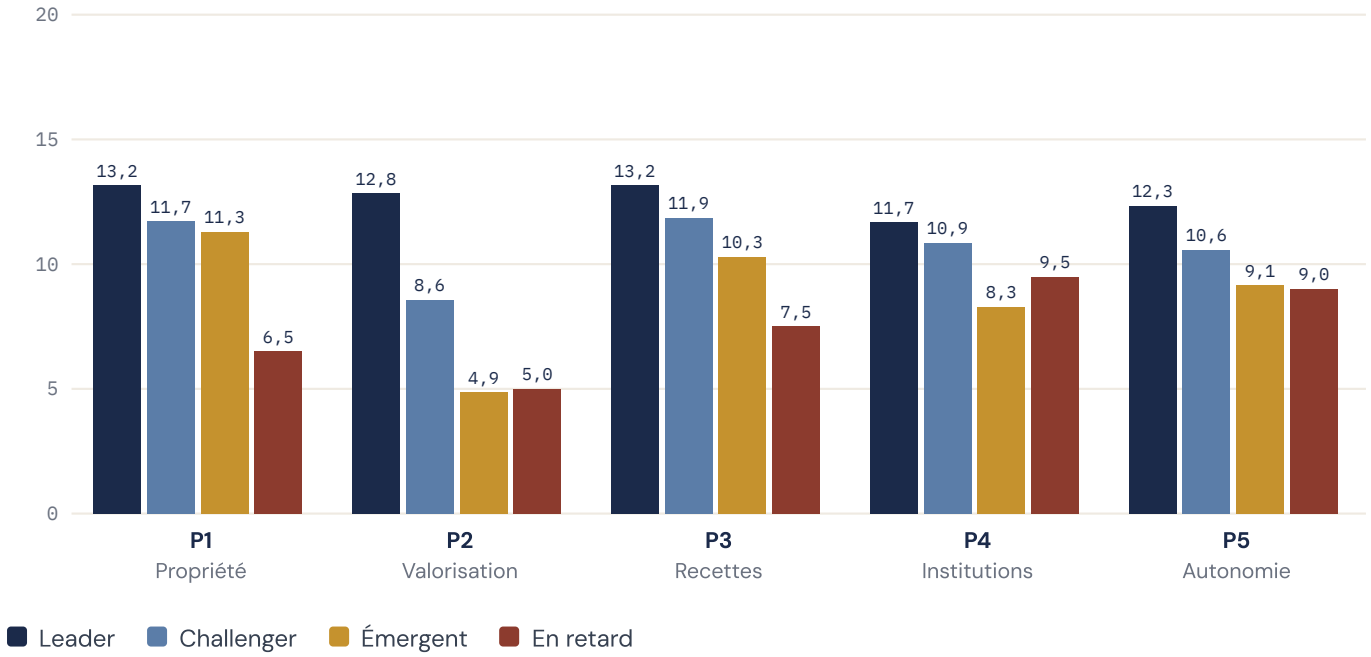


FIGURE 4. Scores moyens par pilier et par catégorie (sur 20).

LE REGARD DE STRATMINED

Pour un pays émergent, la voie vers la catégorie Challenger ne passe ni par davantage de participations ni par des règles d'exportation plus strictes. Elle passe par la capacité de transformation et les institutions, les deux piliers où l'écart est le plus large.

SECTION 07

Recommandations

AUX GOUVERNEMENTS AFRICAINS

- **Financer les institutions avant la prochaine restriction.** Des laboratoires d'analyse, un cadastre numérique et des inspecteurs formés renforcent la capacité institutionnelle et protègent les recettes que les contrôles à l'exportation sont censés capter.
- **Adosser les interdictions d'exporter à des capacités existantes.** Restreindre les concentrés une fois qu'une fonderie, une raffinerie ou un acheteur de référence peut absorber les volumes, comme l'a fait la RDC pour le cuivre.
- **Publier les règles de dérogation.** Une interdiction assortie d'exemptions discrétionnaires n'est qu'un régime de licences ; elle ne fonctionne que si les critères et les bénéficiaires sont rendus publics.

AUX DIRIGEANTS MINIERS ET AUX INVESTISSEURS

- **Lire l'écart entre autonomie stratégique et capacité institutionnelle comme un indicateur du risque d'exécution.** Un score de Leader assorti d'une alerte RISQUE ÉLEVÉ, comme en RDC, signale des instruments puissants confiés à des institutions fragiles.
- **Considérer la souveraineté légiférée comme une orientation, non comme un régime stabilisé.** La loi mozambicaine de 2026 prendra sa forme réelle à travers ses textes d'application et les premiers cas où elle sera appliquée.
- **Intégrer le séquençage dans l'évaluation des nouveaux projets :** là où les capacités de transformation existent déjà, les restrictions tendent à tenir ; là où elles manquent, dérogations et reports suivent le plus souvent.

AUX INSTITUTIONS DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

- **Financer le socle administratif de la souveraineté :** capacités d'analyse aux frontières, systèmes de cadastre et administration fiscale capable d'évaluer les minerais. C'est le maillon le plus faible des pays qui avancent le plus vite.
- **Associer le financement de la transformation à la réforme des politiques d'exportation,** pour que nouvelles usines et nouvelles restrictions arrivent ensemble plutôt qu'à plusieurs années d'écart.

STRATMINED ADVISORY

Aller plus loin

Ce rapport présente le classement et les principales conclusions. Les décisions qu'il éclaire (où investir, quoi négocier, quelle réforme financer en premier) exigent le détail qui se trouve derrière chaque score.

Étude pays approfondie

Pour les investisseurs et conseils centrés sur un pays

- Les 20 scores de sous-indicateurs, avec justification et sources
- Cartographie des acteurs et des transactions
- Calendrier réglementaire
- Scénarios de risque, avec probabilités et signaux à surveiller
- Perspectives par type d'acteur

Rapport complet de l'Indice

Souveraineté × Attractivité pour l'investissement, 22 pays

- Scores de sous-indicateurs de chaque pays sur les deux indices
- La matrice à deux dimensions : là où contrôle et attractivité se rencontrent
- Analyse par quadrant et trajectoires entre quadrants
- Comparaisons régionales, pilier par pilier

Note trimestrielle

Pour les équipes qui suivent le continent

- Évolution des scores chaque trimestre et ses causes
- Suivi des transactions
- Veille réglementaire et politique
- Points à surveiller le trimestre suivant

Commandez un rapport ou demandez un extrait STRATMINED.COM →

ANNEXE 1

Principales évolutions de 2026 prises en compte dans les scores

PAYS	ÉVOLUTION	DATE	PILIER	SOURCE
RDC	Interdiction d'exporter les concentrés de cuivre et de cobalt inscrite dans la loi ; quotas d'exportation de cobalt maintenus	juin à août 2026	**P5**	Reuters ; BMI
RDC	Fonderie de Kamoa-Kakula (500 000 t/an) en production	depuis déc. 2025	**P2**	Ivanhoe Mines ; S&P Global
RDC	Accord RDC-États-Unis sur les minerais stratégiques ; prise de participation de 40 % envisagée par le consortium Orion dans KCC et Mutanda (valeur d'entreprise de 9 Md$)	déc. 2025 à févr. 2026	**P5**	Glencore RNS
Zimbabwe	Interdiction immédiate d'exporter tous les minerais bruts et les concentrés de lithium	25 févr. 2026	**P5**	Ministère des Mines
Mozambique	Loi minière : participation gratuite de l'État de 15 % via l'ENM, transformation locale, contenu local, nouveau régulateur AREMI	3 juin 2026	**P1, P2, P5**	King & Spalding
Ghana	Fin du renouvellement automatique des conventions de stabilité minière	janv. 2026	**P3**	Reuters
Mali	Accord avec Barrick et renouvellement pour 10 ans du permis de Loulo dans le cadre du code minier de 2023	févr. 2026	**P3**	Agence Ecofin
Tanzanie	Les entreprises locales captent environ 86 % des achats du secteur minier ; règles de vérification de la propriété	juil. 2026	**P2**	The Guardian (Tanzanie)
Gabon	Interdiction d'exporter le manganèse brut à partir de 2029	annoncée en juin 2025	**P5**	AllAfrica
Burkina Faso	La société d'État SOPAMIB autorisée à exploiter Bouboulou, qui s'ajoute à cinq actifs aurifères nationalisés	juil. 2026	**P1**	Capmad ; Reuters
Cameroun	La société d'État SONAMINES annule ses appels d'offres de Nkamouna et d'Akonolinga	août 2026	**P1**	Recherche StratMined
Côte d'Ivoire	Redevance sur l'or relevée à 5 à 8 % ; clauses de stabilité écartées pour les nouveaux taux	loi de finances 2025	**P3**	Agence Ecofin

ANNEXE 2

Évolutions sous surveillance, pas encore notées

- **Botswana :** accord jugé proche pour porter sa participation dans De Beers de 15 % à environ 25 % via le Global Diamond Consortium (avec la Namibie et l'Angola) ; projet de loi exigeant 24 % de propriété locale dans les permis miniers.
- **Ghana :** projet de loi portant les redevances sur l'or de 3 à 5 % à une fourchette de 9 à 12 %.
- **RDC :** coefficient de valorisation de 55 % appliqué aux sous-produits miniers, en période de transition de trois mois.
- **Afrique du Sud :** stratégie de développement industriel (juin 2026) qui lie l'octroi des permis à la transformation locale ; une proposition, pas une loi.
- **Zimbabwe :** demande des producteurs de lithium de reporter l'interdiction d'exporter les concentrés ; une usine de sulfate achevée (Huayou, Arcadia).
- **Zambie :** réélection du président Hichilema en août 2026 ; continuité attendue, avec un objectif de 3 millions de tonnes de cuivre en 2031.
- **Niger :** uranium de la mine de la SOMAIR commercialisé malgré une ordonnance du CIRDI en faveur d'Orano.

ANNEXE 3

Sources

- Reuters via Mining Weekly, *Congo bans copper, cobalt concentrates exports, official order says*, 6 août 2026.
- BMI (Fitch Solutions) via Mining Weekly, *No material impact anticipated for copper, cobalt market from DRC policy shift*, 12 août 2026.
- S&P Global Commodity Insights, *Kamoa-Kakula smelter ramp-up to offset DRC's copper concentrate export ban*, 6 août 2026.
- Glencore, *Proposed purchase of stake in Glencore DRC assets* (RNS), 3 févr. 2026.
- Mining.com, *DRC probes how 5,000 tonnes of uranium leaked into cobalt exports* (étude Nature Communications), juil. 2026.
- Ministère des Mines et du Développement minier du Zimbabwe, *Press statement on ban of export of raw minerals and lithium concentrate*, 25 févr. 2026.
- Bloomberg, *Zimbabwe lithium miners seek delay to concentrate export ban*, 19 juin 2026.
- Equity Axis (données MMCZ), *PGM sector shifts toward higher value beneficiation in 2025*, févr. 2026.
- King & Spalding, *Mozambique signs landmark mining law*, 16 juin 2026.
- Reuters via Engineering News, *Ghana to scrap mining stability pacts, double royalties*, 15 janv. 2026.
- Agence Ecofin, *Mali : Barrick obtient le renouvellement du permis de Loulo, les termes clés restent flous*, 16 févr. 2026.
- The Guardian (Tanzanie), *Mining sector rules push local content bid to 90pc*, 23 juil. 2026.
- Engineering News, *Zambia extends duty-free copper concentrate export duty waiver amid smelter outages*, 3 juin 2026.
- Morocco World News, *OCP reports solid performance in 2024, revenues reach $10 billion*, mars 2025.
- MiningMX (citant Bloomberg), *Botswana nears deal on bigger De Beers stake*, 14 oct. 2026.
- ECDPM, *Some like them rough: the future of diamond beneficiation in Botswana*, 2013.
- AllAfrica, *Gabon to halt manganese exports by 2029*, 2 juin 2025.
- Département d'État des États-Unis, *2026 Critical Minerals Ministerial fact sheet (lancement de FORGE)*, 4 févr. 2026.

Les scores sont des évaluations de StratMined au regard de grilles écrites : des jugements analytiques éclairés par les sources ci-dessus, et non des valeurs calculées. Le modèle de notation complet, avec les scores des sous-indicateurs et leurs justifications, est disponible sur demande. Les titres des sources sont cités dans leur langue d'origine.

Lexique des termes et sigles

TERME	DÉFINITION
Anode, blister	Cuivre semi-raffiné (environ 98 à 99 % de cuivre) produit par une fonderie. Il doit encore être raffiné en cathode ; l'Indice le compte comme produit intermédiaire.
AREMI	Nouveau régulateur minier du Mozambique, créé par la loi minière de juin 2026 pour délivrer les autorisations, contrôler les opérateurs et faire respecter les règles de contenu local.
BCL	BCL Limited, société publique botswanaise d'extraction et de fonte de cuivre-nickel à Selebi-Phikwe, mise en liquidation en 2016.
BMI	Unité de recherche sur le risque pays et les secteurs de Fitch Solutions (anciennement Business Monitor International).
Bruts (diamants)	Diamants non taillés et non polis, tels qu'ils sortent de la mine.
Cadastre minier	Registre officiel des droits miniers : qui détient quel permis, où et jusqu'à quand. Idéalement numérique, public et à jour.
Catégories	Leader (60 et plus), Challenger (50 à 59), Émergent (40 à 49) et En retard (moins de 40), selon le score total sur 100.
Cathode	Cuivre raffiné de qualité marchande (99,99 % de cuivre). L'Indice la compte comme produit raffiné.
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (ICSID en anglais), organe de la Banque mondiale qui arbitre les litiges entre investisseurs étrangers et États.
Concentré	Minerai enrichi sur le site minier ou à proximité, par exemple à 25 à 40 % de cuivre. L'Indice le compte comme exportation brute.
Convention de stabilité, clause de stabilité	Contrat ou clause qui gèle pour une durée donnée les conditions fiscales et juridiques applicables à une société minière.
Debswana	Coentreprise à parts égales entre le gouvernement du Botswana et De Beers, qui exploite les diamants du pays.
Doré	Alliage d'or et d'argent non affiné, coulé sur le site minier. Il doit encore être affiné ; l'Indice le compte comme produit intermédiaire.
EMEM	Empresa Moçambicana de Exploração Mineira, ancienne société minière d'État du Mozambique, dissoute en 2021 après de lourdes pertes.
ENM	Empresa Nacional de Minas, nouvelle compagnie minière nationale du Mozambique, créée par la loi minière de juin 2026 pour détenir les participations gratuites de 15 % de l'État.
Entreprise publique	Entreprise détenue ou contrôlée par l'État (SOE, state-owned enterprise, en anglais).

TERME	DÉFINITION
FMI	Fonds monétaire international.
Hydroxyde (de cobalt)	Produit intermédiaire de cobalt expédié pour être raffiné à l'étranger. L'Indice le compte comme produit intermédiaire.
Interdiction d'exporter, quota d'exportation	Une interdiction bloque l'exportation d'un produit, généralement non transformé. Un quota plafonne le volume exportable sur une période donnée.
IS	Impôt sur les sociétés (CIT, corporate income tax, en anglais).
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI en anglais) : norme mondiale en vertu de laquelle les pays membres publient les paiements, les contrats et les bénéficiaires effectifs du secteur extractif. Les membres sont évalués lors de validations périodiques.
KCC	Kamoto Copper Company, mine de cuivre et de cobalt de Glencore à Kolwezi, en RDC.
Matte	Produit intermédiaire issu de la fonte du nickel ou des métaux du groupe du platine, raffiné ensuite avant la vente.
Midstream (diamants)	Étapes situées entre l'extraction et la taille : tri, évaluation, agrégation et vente des diamants bruts.
OCP	Groupe OCP, entreprise publique marocaine des phosphates et des engrais.
P1 à P5	Les cinq piliers de l'Indice : propriété de l'État (P1), valorisation (P2), captation des recettes (P3), capacité institutionnelle (P4) et autonomie stratégique (P5).
Participation gratuite	Part du capital d'une société minière que l'État reçoit sans la payer, généralement protégée contre la dilution (free carry en anglais).
PGM	Métaux du groupe du platine : platine, palladium, rhodium et métaux apparentés.
RDC	République démocratique du Congo.
Redevance	Paiement versé à l'État en fonction de la valeur ou du volume des minerais produits.
RISQUE ÉLEVÉ, VIGILANCE	Alertes de risque de l'Indice. RISQUE ÉLEVÉ : l'autonomie stratégique dépasse la capacité institutionnelle de plus de 3 points sur 20. VIGILANCE : de 2 ou 3 points.
Sightholder	Diamantaire ou négociant autorisé à acheter des diamants bruts directement lors des ventes de De Beers.
SOMAIR	Société des Mines de l'Aïr, société d'extraction d'uranium d'Arlit, au Niger, nationalisée par l'État nigérien en 2025.
SONAMINES	Société nationale des mines, société minière d'État du Cameroun, créée en 2020.
SOPAMIB	Société de participation minière du Burkina, société minière d'État du Burkina Faso.
Taxe sur les surprofits	Taxe déclenchée lorsque les prix ou les bénéfices dépassent un seuil fixé, afin que l'État partage les gains exceptionnels (windfall tax en anglais).
Valorisation	Ajout de valeur à un minerai dans le pays où il est extrait : transformation, raffinage et fabrication (beneficiation en anglais).

À propos de StratMined Advisory

StratMined Advisory produit de l'intelligence stratégique sur le secteur minier africain, portée par un regard africain. Nous travaillons pour des sociétés minières, des investisseurs, des gouvernements et des institutions de financement du développement qui ont besoin de comprendre ce qui se passe sur le terrain : qui contrôle l'actif, qui capte la valeur, et quelles règles seront réellement appliquées.

L'Indice de souveraineté est publié avec un Score d'attractivité pour l'investissement couvrant les mêmes 22 pays. Un rapport à deux dimensions combinant les deux, des études pays approfondies et des mises à jour trimestrielles des scores sont disponibles sur stratmined.com.

StratMined
ADVISORY
Strategic Mining Intelligence for Africa

STRATMINED.COM · STRATMINED-ADVISORY

Ce rapport est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue pas un conseil en investissement. © 2026 StratMined Advisory.

StratMined

ADVISORY

Strategic Mining Intelligence for Africa

Intelligence stratégique sur les mines africaines, portée par un regard africain.

Études pays approfondies · Rapport complet de l'Indice · Note trimestrielle

Indice de souveraineté · Score d'attractivité pour l'investissement · Matrice Souveraineté × Attractivité

STRATMINED.COM

STRATMINED-ADVISORY

© 2026 StratMined Advisory. Ce rapport est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue pas un conseil en investissement.